



États financiers 2023-2024

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la Commission canadienne des droits de la personne, 2024.

Cat. No.: HR2 -16F-PDF

ISSN : 2818-2448

Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	1
État de la situation financière (non audité) au 31 mars	2
État des résultats et de la situation financière nette (non audité) Exercice terminé le 31 mars	3
État de la variation de la dette nette (non audité) Exercice terminé le 31 mars.....	4
État des flux de trésorerie (non audité) Exercice terminé le 31 mars	4
Notes aux états financiers (non audités) Exercice terminé le 31 mars	5
1. Mandat et objectifs.....	5
2. Sommaire des principales conventions comptables.....	6
3. Autorisations parlementaires	9
4. Crédoiteurs et charges à payer	10
5. Avantages sociaux futurs	10
6. Débiteurs et avances.....	11
7. Immobilisations corporelles.....	11
8. Obligations contractuelles	13
9. Opérations entre apparentés.....	13
10. Opérations entre apparentés	13
11. Information sectorielle	16
Annexe – Évaluation du contrôle interne en matière d'information financière pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (non auditée)	17

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

Commission canadienne des droits de la personne

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission canadienne des droits de la personne (Commission). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des conventions comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels de la Commission concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations, directives et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La Commission a entrepris une évaluation fondée sur les risques du système de CIRF conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor. Le résumé des résultats de l'évaluation menée par une firme indépendante pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 et un plan d'action se trouvent à l'annexe.

Les états financiers de la Commission n'ont pas fait l'objet d'un audit.

[original signé par]

Charlotte-Anne Malischewski
Présidente par intérim
Ottawa, Canada
Le 13 août 2024

[original signé par]

Natalie Dagenais
Dirigeante principale des finances

**État de la situation financière (non audité)
au 31 mars
(en dollars)**

	2024	2023
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	4 434 110	4 356 694
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	2 146 004	2 080 759
Avantages sociaux futurs (note 5)	745 476	826 700
Total des passifs	7 325 590	7 264 153
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	4 199 486	4 162 007
Débiteurs et avances (note 6)	437 281	401 876
Total des actifs financiers	4 636 767	4 563 883
Dette nette	2 688 823	2 700 270
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	15 877	40 114
Immobilisations corporelles (note 7)	2 564 667	2 590 280
Total des actifs non financiers	2 580 544	2 630 394
Situation financière nette	(108 279)	(69 876)

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

[original signé par]

Charlotte-Anne Malischewski
Présidente par intérim
Ottawa, Canada Le 13 août 2024

[original signé par]

Natalie Dagenais
Dirigeante principale des finances

État des résultats et de la situation financière nette (non audité)
Exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	Résultats prévus 2024	2024	2023
Charges			
Mobilisation et promotion des intérêts	6 345 917	8 127 088	7 590 821
Plaintes	13 127 700	15 237 557	13 722 562
Conformité proactive	12 729 182	9 568 752	9 250 717
Services internes	14 323 735	19 055 319	15 292 867
Total des charges	46 526 534	51 988 716	45 856 967
Revenus			
Services de soutien internes	2 080 000	2 104 448	2 039 765
Revenus divers	438 354	455 496	440 948
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(438 354)	(454 571)	(440 599)
Total des revenus nets	2 080 000	2 105 373	2 040 114
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	44 446 534	49 883 343	43 816 853
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		44 531 750	37 833 428
Variations des montants à recevoir du Trésor		37 479	1 265 556
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)		5 254 329	5 175 151
Éléments d'actifs transférés (à) d'autres ministères		21 382	(6 360)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		38 403	(450 922)
Situation financière nette – début de l'exercice		(69 876)	(520 797)
Situation financière nette – fin de l'exercice		(108 279)	(69 875)

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette (non audité)
Exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2024	2023
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	38 403	(450 922)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	722 485	1 248 861
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(683 335)	(449 360)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(64 763)	(98 052)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(25 613)	701 449
Variation due aux charges payées d'avance	(24 237)	(8 590)
Augmentation nette de la dette nette	(11 447)	241 937
Dette nette – début de l'exercice	2 700 270	2 458 333
Dette nette – fin de l'exercice	2 688 823	2 700 270

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)
Exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	49 883 343	43 816 853
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(683 335)	(449 360)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(5 254 329)	(5 175 151)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(64 763)	(98 052)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	35 405	(120 175)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(24 237)	(8 590)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer (notes 4)	(77 416)	(1 187 659)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(65 245)	(149 359)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	81 224	(50 300)
Actifs transférés à (de) d'autres ministères	(21 382)	6 360
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	43 809 265	36 584 567
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	722 485	1 248 861
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	722 485	1 248 861
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	44 531 750	37 833 428

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non audités)

Exercice terminé le 31 mars

1. Mandat et objectifs

La Commission canadienne des droits de la personne (Commission) a été mise sur pied en 1977 en vertu de l'annexe I.1 de la Loi sur la gestion financière, conformément à la Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP).

La Commission se charge de l'application de la LCDP et travaille avec les employeurs pour veiller à la conformité à la Loi sur l'équité en matière d'emploi (LEE). La LCDP interdit la discrimination, et la LEE fait la promotion de l'égalité en milieu de travail. Sous la direction du commissaire à l'équité salariale et du commissaire à l'équité, la Commission est également responsable de l'administration et de la mise en application de la Loi sur l'équité salariale (LES) et de la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA). Ces lois appliquent les principes de l'égalité des chances et de la non-discrimination aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux organisations du secteur privé sous réglementation fédérale. Enfin, la Commission met à la disposition du Défenseur fédéral du logement des services administratifs et des installations pour soutenir ses tâches et ses fonctions.

Mobilisation et promotion des intérêts

Offrir une voix nationale fiable pour l'égalité au Canada en sensibilisant le public aux enjeux liés aux droits de la personne; en engageant la société civile, les gouvernements, les employeurs et le public afin d'influencer le changement à l'égard des droits de la personne; en surveillant la mise en œuvre du gouvernement du Canada quant à ses obligations en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Plaintes

Fournir à la population Canadienne un mécanisme permettant de déposer et résoudre des plaintes en vertu de la Loi canadienne des droits de la personne, de la Loi sur l'équité salariale et de la Loi canadienne sur l'accessibilité, et de représenter l'intérêt public dans l'atteinte de l'égalité au Canada.

Conformité proactive

Veiller à ce que les entités réglementées se conforment aux exigences de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, de la Loi sur l'équité salariale et de la Loi canadienne sur l'accessibilité, et rendre imputables celles qui ne les respectent pas.

Services internes

Les services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaire pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de

prestation des Services internes d'un ministère. Ces services sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, et services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a. Autorisations parlementaires

La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectif intégrés au Plan ministériel 2023-2024. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ni dans l'État de la variation de la dette nette parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2023-2024.

b. Encaisse nette fournie par le gouvernement

La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c. Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor sans autre d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d. Revenus

- Les revenus provenant des services de soutien internes sont constatés dans l'exercice au cours duquel l'événement qui a donné lieu aux revenus s'est produit.
- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de la Commission. Bien que l'on s'attende à ce que la présidente maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de la Commission.

e. Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les indemnités des accidentés du travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

f. Avantages sociaux futurs

- Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du régime. La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada à titre de répondant du régime.
- Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble de gouvernement.

g. Instruments financiers

Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. La Commission comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient parti à un contrat qui fait intervenir des instruments financiers.

Les instruments financiers de la Commission comprennent les comptes en cours, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés

au coût ou au coût amorti. Tous les coûts des opérations associés sont ajoutés à la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale. Pour les instruments financiers évalués au coût amorti, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts.

h. Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7.

i. Actif éventuel

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est présenté dans les notes afférents aux états financiers.

j. Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opération interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit:

- i. Les services à recouvrements de coût sont comptabilisés à titre de revenus et de charges sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

k. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique de la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs, les indemnités de vacances et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a. Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en dollars)

	2024	2023
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	43 816 853	43 816 853
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(5 175 151)	(5 175 151)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(449 360)	(449 360)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(98 052)	(98 052)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(149 359)	(149 359)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(50 300)	(50 300)
Remboursement des charges des exercices antérieurs	14 446	14 446
Remboursement des charges de programmes	43 516	43 516
Diminution (augmentation) des charges à payer non imputées aux autorisations	64 633	64 633
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	349	349
Redressement des crédateurs de l'exercice précédent	17 666	17 666
Total des ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(5 781 612)	(5 781 612)
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	1 248 861	1 248 861
Augmentation des avances aux employés	1 787	1 787
Trop-payé aux employés	65 874	65 874
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(8 590)	(8 590)
Total ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	1 307 932	1 307 932
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	44 878 473	39 343 172

b. Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)

	2024	2023
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses du programme	41 270 000	39 280 451
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	904	349
Montants législatifs – Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 981 203	4 261 731
Moins :		
Autorités disponibles pour les années à venir	(806)	-
Autorisations périmées	(1 372 828)	(4 199 359)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	44 878 473	39 343 172

4. Crédoiteurs et charges à payer

(en dollars)

	2024	2023
Créditeurs – autres ministères et organismes	946 589	394 973
Créditeurs – parties externes	1 104 635	1 451 270
Total des crédoiteurs	2 051 224	1 846 243
Salaires à payer	2 382 886	2 510 451
Total des crédoiteurs et des charges à payer	4 434 110	4 356 694

5. Avantages sociaux futurs

a. Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2023–2024, s'élève à 2 949 370 \$ (2 784 189 \$ en 2022–2023). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,02 fois en

2022–2023) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1 fois (1 fois en 2022–2023) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, à titre de répondant du régime.

b. Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2023, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas financées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en dollars)

	2024	2023
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	826 700	776 400
Charge pour l'exercice	(1 673)	156 812
Prestations versées pendant l'exercice	(79 551)	(106 512)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	745 476	826 700

6. Débiteurs et avances

(en dollars)

	2024	2023
Débiteurs – autres ministères et organismes	234 623	194 688
Débiteurs – parties externes	186 516	190 352
Avances aux employés	16 142	16 836
Total des débiteurs et avances nets	437 281	401 876

7. Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou

historique ni les biens situés dans les réserves des Premières nations et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans
Autres matériels	3 à 15 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date

Coût

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Transferts, aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	1 582 590	432 242	(79 774)	1 935 058
Logiciels informatiques	2 707 519	61 697	(267 056)	2 502 160
Autres matériels	623 988	37 694	(243 231)	418 451
Améliorations locatives	1 283 652	33 871	(1 207 410)	110 113
Immobilisations en construction	784 229	156 981	(31 818)	909 392
	6 981 978	722 485	(1 829 289)	5 875 174

Amortissement cumulé

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Amortissement	Transferts, aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	705 225	321 666	(63 908)	962 983
Logiciels informatiques	1 905 184	323 323	(267 056)	1 961 451
Autres matériels	544 416	22 495	(243 231)	323 680
Améliorations locatives	1 236 873	15 851	(1 190 331)	62 393
	4 391 698	683 335	(1 764 526)	3 310 507

Valeur comptable nette

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	2023	2022
Matériel informatique	972 075	877 365
Logiciels informatiques	540 709	802 335
Autres matériels	94 771	79 572
Améliorations locatives	47 720	46 779
Immobilisations en construction	909 392	784 229
	2 564 667	2 590 280

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Commission peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite sont comme suit :

(en dollars)

	Apparentés	Acquisitions de biens ou services	Contrats de location-exploitation	Total
2025	1 671 863	1 110 471	96 162	2 878 496
2026	241 681	96 324	145 171	483 176
2027	72 550	18 209	15 478	106 237
2028	32 597	12 508	13 581	58 686
2029 and thereafter	32 929	12 508	13 581	59 018
Total	2 051 620	1 250 020	283 973	3 585 613

9. Opérations entre apparentés

Des réclamations ont été faites auprès de la Commission dans le cours normal des activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. La Commission a enregistré une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Les réclamations et litiges pour lesquels le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction demeurent nul au 31 mars 2024.

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du Gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre

de la famille proche de ces personnes et les entités contrôlées en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeant ou un membre de la proche famille de ces personnes. La Commission a identifié les principaux dirigeants comme étant la présidente, la vice présidente et le directeur exécutif.

La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

a. Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et à l'indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Commission :

(en dollars)

	2024	2023
Locaux	2 172 476	2 572 773
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	3 073 510	2 594 503
Indemnisation des accidentés du travail	8 343	7 875
	5 254 329	5 175 151

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournit gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, tels que les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Commission.

b. Autres opérations entre apparentés avec d'autres ministères et organismes

De plus, la Commission offre des services de soutien internes à d'autres ministères et organismes tels que des services de finances, de ressources humaines, d'acquisition et de technologies de l'information. Les ententes de services de soutien internes sont comptabilisées à titre de revenus, conformément à l'article 29.2 de la LGFP. La valeur de ces ententes est de (2 104 448 \$) en 2023–2024 (2 039 765 \$ en 2022–2023). Les obligations contractuelles avec des apparentés, telles qu'inscrites à la note 8, représentent un total de 2 051 620 \$ au cours des cinq prochaines années.

(en dollars)

	2024	2023
Débiteurs	234 623	194 688
Créditeurs	946 589	394 973
Charges	6 634 923	6 104 994
Revenus	2 104 448	2 039 765

Les charges et les revenus inscrits à la section b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section a).

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur les responsabilités essentielles de la Commission. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Les résultats de chaque segment pour la période sont comme suit:

(en dollars)

	Mobilisation et promotion des intérêts	Plaintes	Conformité proactive	Services internes	2024	2023
Charges de fonctionnement						
Salaires et avantages sociaux des employés	6 453 308	13 229 369	8 438 323	13 340 541	41 461 541	36 373 306
Services professionnels et spéciaux	1 034 880	1 174 713	613 133	2 216 729	5 039 455	4 446 443
Locaux	336 300	692 568	443 331	700 276	2 172 475	2 572 773
Locations	1 053	1 068	8 125	906 002	916 248	604 960
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	683 335	683 335	449 360
Charges liées au matériel	-	-	552	542 890	543 442	477 862
Information	207 913	25 622	28 933	269 053	531 521	351 145
Voyages et réinstallations	92 596	74,603	33 172	19 092	219 463	180 398
Communications	22	6 460	54	178 867	185 403	173 642
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 016	33 154	2 429	72 186	108 785	86 908
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	-	64 763	64 763	98 052
Réparation et entretien	-	-	-	56 885	56 885	37 118
Réclamations contre l'État	-	-	700	4 700	5 400	5 000
Total des charges de fonctionnement	8 127 088	15 237 557	9 568 752	19 055 319	51 988 716	45 856 967
Revenus						
Services de soutien internes	-	-	-	2 104 448	2 104 448	2 039 765
Revenus divers	-	-	-	455 496	455 496	440 948
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	(454 571)	(454 571)	(440 599)
Total des revenus nets	-	-	-	2 105 373	2 105 373	2 040 114
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	8 127 088	15 237 557	9 568 752	16 949 946	49 883 343	43 816 853

Annexe – Évaluation du contrôle interne en matière d'information financière pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (non auditée)

1. Introduction

Le présent document fournit un résumé de l'information sur les mesures prises par la Commission canadienne des droits de la personne (Commission) pour maintenir un système efficace de contrôle interne sur la gestion financière (SCIF), y compris le système de contrôle interne sur les rapports financiers (CIRF), ainsi que de l'information sur les résultats de l'évaluation et le plan d'action connexe.

Des informations détaillées sur l'autorité, le mandat et les principales responsabilités de la Commission figurent dans le Plan ministériel 2024-2025 et le Rapport ministériel sur les résultats 2023-2024.

1.1 Gestion des contrôles internes

Le Commission dispose d'une solide structure de gouvernance et de responsabilisation pour soutenir les activités d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne qui englobe notamment :

- Des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion des contrôles internes en vue d'appuyer une saine gestion financière y compris les rôles et responsabilités des gestionnaires principaux de la Commission en ce qui concerne la gestion des contrôles dans leurs domaines de responsabilité;
- L'adhésion au code de valeurs et d'éthique;
- La mise en place de processus de communication et de formation continus concernant les obligations légales, ainsi que les politiques et procédures visant à garantir une gestion financière saine et des contrôles financiers appropriés; et
- La surveillance de la gestion des contrôles internes ainsi que la présentation des résultats d'évaluation connexes et des plans d'action à la haute direction.

1.2 Ententes de services relatives aux états financiers

La Commission dépend d'autres entités pour l'exécution de certaines opérations figurant dans ses états financiers, comme indiqué dans les paragraphes suivants :

Ententes courantes

- Services publics et Approvisionnement Canada est chargé de la gestion centralisée de tous les paiements incluant les salaires, et l'approvisionnement en biens et services, conformément à la délégation de pouvoirs de la Commission, en plus de fournir des services liés aux locaux et de gérer Mes RHGC et Phénix pour la Commission;
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à la Commission des renseignements pour calculer la charge accumulée liée aux indemnités de départ ainsi que des

renseignements sur l'assurance de la fonction publique et gère de manière centralisée le paiement de la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés prévus par la loi; et

- Emploi et Développement social Canada offre une indemnisation des accidents du travail à la Commission.

Certains autres ministères et organismes gouvernementaux dépendent de la Commission pour le traitement de certaines opérations conformément aux ententes interministérielles.

Dispositions spécifiques

- La Commission offre des services de soutien interne à différents ministères et organismes dans le cadre de protocoles d'accord. Ces services englobent divers aspects tels que les finances, les ressources humaines, l'approvisionnement, l'administration et les technologies de l'information. L'information recueillie au cours des évaluations est communiquée aux clients qui bénéficient des services de soutien interne proposés par la Commission.

2. Résultats de l'évaluation au cours de l'exercice 2023-2024

Les principales constatations et les rajustements importants requis découlant des activités de l'évaluation de l'exercice 2023-2024 sont résumés ci-dessous.

2.1 Nouveaux contrôles clés ou considérablement modifiés

L'audit a permis de constater que les contrôles internes clés sur les processus opérationnels audités fonctionnaient efficacement, mais des améliorations ont été identifiées pour le processus de gestion des actifs. Il n'y a pas eu de nouveaux contrôles clés ou de modifications significatives des processus existants.

2.2 Programme de surveillance continue

Conformément à son plan de surveillance continue par rotation, la Commission a examiné et mis à jour la documentation des contrôles clés en place et réévalué leur efficacité opérationnelle pour les processus opérationnels suivants : de l'achat au paiement, les rapports financiers, l'attestation du directeur financier et la gestion des actifs. L'évaluation a conclu que les contrôles clés pour ces processus opérationnels étaient efficaces pour la plupart, avec les domaines d'amélioration suivants dans le processus de gestion des actifs :

- La mise en œuvre du suivi des immobilisations dans le système financier ministériel n'a pas encore eu lieu, et la CCDP continue d'utiliser une feuille de travail Excel pour assurer le suivi des immobilisations avec vérification en personne. La CCDP vise à mettre en œuvre le changement recommandé pour ce processus en 2024-25 et cette activité fera l'objet d'un suivi.

En outre, la documentation des contrôles clés en place et l'efficacité opérationnelle des contrôles généraux des technologies de l'information (CGTI) ont été réévaluées dans les domaines de la gestion informatique, de la sécurité informatique, de la gestion des applications

et des changements, ainsi que des opérations informatiques et de réseau. L'évaluation a révélé que les contrôles clés étaient généralement efficaces.

Au cours de l'exercice 2023-24, le suivi trimestriel des comptes d'utilisateurs n'a pas été effectué pour toutes les périodes et le nombre d'erreurs constatées en ce qui concerne la suppression des comptes d'utilisateurs informatiques semble élevé. Ces processus font actuellement l'objet d'un examen et de nouvelles procédures devraient être mises en œuvre au début de l'exercice 2024-25.

3. Plan d'action

3.1 État d'avancement au cours de l'exercice 2023-2024

La Commission a réalisé l'évaluation annuelle des contrôles internes conformément au plan cyclique de surveillance continue établi lors de l'exercice précédent, comme illustré dans le tableau ci-dessous :

Secteurs de contrôle clés	Plan cyclique de surveillance continue précédent pour l'année en cours	Statut
Processus opérationnels	Contrats	Aucune action corrective n'est requise.
	Administration de la paye	Aucune action corrective n'est requise.
	Gestion des recettes et recouvrement des coûts	Aucune action corrective n'est requise.
Contrôles généraux en matière de TI	Établissement du budget et prévisions	Réalisés comme prévu, aucune mesure requise.
	Sécurité des TI (accès des utilisateurs)	Non réalisé comme prévu ; les faiblesses précédemment identifiées n'ont pas été corrigées et il existe encore de nombreux cas où l'accès des employés n'est pas supprimé en temps. Aucune utilisation abusive du système par les employés n'a été constatée en dépit des déficiences identifiées.

3.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Le plan de surveillance continue basé sur les risques de la Commission pour 2023-2024 et 2024-2025 est résumé dans le tableau suivant :

Plan cyclique de surveillance continue

Secteurs de contrôle clés	Fréquence	Classement du risque	Évaluation de l'efficacité opérationnelle		
			2023-2024	2024-2025	
Contrôles au niveau de l'entité	2 ans	Modéré	Oui	Non	
Processus opérationnels	Paiements aux fournisseurs ¹	2 ans	Modéré	Oui	Non
	Contrats	2 ans	Modéré	Non	Oui
	Administration de la paye	2 ans	Modéré	Non	Oui
	Gestion des recettes et recouvrement des coûts	2 ans	Modéré	Non	Oui
	Établissement du budget et prévisions	2 ans	Modéré	Non	Oui
	Rapports financiers	2 ans	Modéré	Oui	Non
	Attestation du dirigeant principal des finances	2 ans	Modéré +	Oui	Non
	Gestion des actifs	2 ans	Modéré	Oui	Non
Contrôles généraux en matière de TI	Gestion des TI et opérations informatiques et liée aux réseaux	3 ans	Faible	Non	Oui
	Sécurité des TI (accès d'utilisateur)	Annuellement	Élevé	Oui	Oui
	Gestion du développement d'applications et des modifications liées à ces applications	2 ans	Modéré	Oui	Non

¹ Les évaluations comprendront le cycle de paiement des dépenses d'exploitation et d'immobilisations.